



DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

**DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-863
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**OBJET :
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-252 en date du 12 novembre 2024 lui donnant délégation pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 € présentées par le Comptable public ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, adressée par le comptable public ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur pour combinaison infructueuse d'acte au seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes ;

Vu les crédits ouverts au Budget Primitif 2025 ;

DECIDE

Article 1 : D'admettre en non-valeur pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, adressée par le comptable public comme suit :

Budget annexe Maisons territoriales de santé – Vialatte Claire 4.31 € - c/6541

Article 2 : D'admettre en non-valeur pour combinaison infructueuse d'acte au seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes, adressée par le comptable public, dont le détail est annexé aux présentes comme suit :

budget annexe collecte des ordures ménagères pour 38.10 €;

Budget annexe Enseignement/diffusion artistique pour 122.98 €;

Budget général pour 378.53 €

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 18 décembre 2025,
La Présidente

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le 19 DEC. 2025**

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 19 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date d'arrivée préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40000 - ST-FLOUR COMMUNAUTE

N° de la liste : 7492000131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.



A SAINT-FLOUR, le 21 novembre 2025
 SAIGNIE DIDIER

COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4 019,36 €	1216,20
6542	0,00 €	
Total	4 019,36 €	1216,28

A *StFlour*, le
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Accordé/Non	Éléments nouveau d'accompagnement en cas de rejet
2013	T-712200000571-1	AMEILHAUD Alain	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	300-DIVERS	6541	30,00	✓			Décision 2025-863	
	Total pour AMEILHAUD Alain						30,00				
2016	T-712200000565-1	ASS FAMILIALE ET RURA	RAR inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS DE GESTION	6541	0,60	✓			Décision 2025-863	
	Total pour ASS FAMILIALE ET RURA						0,60				
2024	T-726-1	BOYER Antoinette	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	0,02	✓			Décision 2025-863	
	Total pour BOYER Antoinette						0,02				
2023	T-7062-1	CHARBONNIER Marcelline	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	0,25	✓			Décision 2025-863	
	Total pour CHARBONNIER Marcelline						0,25				
2020	T-725-1	COMITÉ Jean	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	0,80	✓			Décision 2025-863	
	Total pour COMITÉ Jean						0,80				
2013	T-712200000626-1	DEGOUL LAURENT Le Pan	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	300-DIVERS	6541	30,00	✓			Décision 2025-863	
	Total pour DÉGOUL LAURENT Le Pan						30,00				
2013	T-712200000636-1	DISTRIBUTION SERVICES	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	300-DIVERS	6541	30,00	✓			Décision 2025-863	
	Total pour DISTRIBUTION SERVICES						30,00				
2018	T-439-1	ESPINOS David Reinard	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	13,00					
	Total pour ESPINOS David Reinard						13,00				
2016	T-712200000620-1	ETOILE SPORTIVE PIERRE	RAR inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS DE GESTION	6541	0,40	✓			Décision 2025-863	
	Total pour ETOILE SPORTIVE PIERRE						0,40				
2024	T-1174-1	FABRE Christiane	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	0,80	✓			Décision 2025-863	
	Total pour FABRE Christiane						0,80				
2017	T-903-1	GARGOWITCH Nicky	Combinaison infructueuse d'actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	12,00					
	Total pour GARGOWITCH Nicky						12,00				
2013	T-71220000043-1	GOSSE ELISABETH Nc	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	300-DIVERS	6541	35,00	✓			Décision 2025-863	
	Total pour GOSSE ELISABETH Nc						35,00				
2018	T-1404-1	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	49,00					
2018	T-735-1	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	76,00					
2017	T-87	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	90,00					
2018	T-14	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	90,00					
2017	T-7	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	91,00					
2017	T-7	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	92,00					
2017	T-7	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	92,00					
2018	T-8	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	560,00					
2017	T-7	HOFFMANN Eugenie	Poursuite sans effet	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	14,00					
2018	T-8	HOFFMANN JAYAT Mike C	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	14,00					
	Total pour HOFFMANN JAYAT Mike C						14,00				
2017	T-1706	HOFFMANN Kevin Leon	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	11,00					
	Total pour HOFFMANN Kevin Leon						11,00				

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPLATATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux	A compléter obligatoirement en cas de rejet
2017	T-911-1		HOFFMANN LOPEZ Joseph	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	14,00				
			Total pour HOFFMANN LOPEZ Joseph								
2017	T-1734-1	HÖFFMANN Louise		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	10,93				
			Total pour HÖFFMANN Louise								
2018	T-738-1	HÖFFMANN Martin		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	10,93				
			Total pour HÖFFMANN Martin								
2018	T-450-1	HÖFFMANN Paul Rongère		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	15,00				
			Total pour HÖFFMANN Paul Rongère								
2018	T-1407-1	HÖFFMANN Roger Lenest		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	15,00				
			Total pour HÖFFMANN Roger Lenest								
2017	T-879-1	HÖFFMANN Teddy		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	15,00				
			Total pour HÖFFMANN Teddy								
2018	T-728-1	HÖFFMANN WINTERSTEIN		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	6,00				
			Total pour HÖFFMANN WINTERSTEIN								
2020	T-777-1	LA MONTAGNE		RAR Inférieur seuil poursuite	99-REVENUS DES IMMEUBLES	6541	8,00				
			Total pour LA MONTAGNE								
2011	T-302000000144-1	LA POSTE D'AST AUVERGNA	Migration		300-DIVERS	6541	0,36				
2013	T-302000000165-1	LA POSTE D'AST AUVERGNA	Migration		300-DIVERS	6541	72,00				
			Total pour LA POSTE D'AST AUVERGNA								
2014	T-312200000421-1	LA POSTE NIEVÉGILSE		RAR Inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS DE GESTION	6541	76,00				
			Total pour LA POSTE NIEVÉGILSE								
2010	T-381041431-1	LA POSTE PIERREFORT	Migration		302-ORDRE DE REVERSEMENT	6541	148,00				
2010	T-381041531-1	LA POSTE PIERREFORT	Migration		302-ORDRE DE REVERSEMENT	6541	30,00				
			Total pour LA POSTE PIERREFORT								
2017	T-1713-1	LAGRÈNEE Mickly Hoffma		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	277,71				
			Total pour LAGRÈNEE Mickly Hoffma								
2017	T-882-1	LAMBERT Steven Hoffma		RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	555,42				
			Total pour LAMBERT Steven Hoffma								
2015	T-711-00209-1	LES HARAS DE VOLZACT	Poursuite sans effet		300-DIVERS	6541	13,00				
2016	T-711-00176-1	LES HARAS DE VOLZACT	Poursuite sans effet		77-REDEVANCE ET VENTES D'EAU	6541	11,00				
2016	T-711-00175-1	LES HARAS DE VOLZACT	Poursuite sans effet		77-REDEVANCE ET VENTES D'EAU	6541	34,04				
2015	T-311200000208-1	LES HARAS DE VOLZACT	Poursuite sans effet		300-DIVERS	6541	38,26				
			Total pour LES HARAS DE VOLZACT								
2013	T-740-1	LOPEZ Johnny Hoffmann	RAR Inférieur seuil poursuite		94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	261,32				
			Total pour LOPEZ Johnny Hoffmann								
2022	T-2024-1	MARQUES Jeronimo	Décédé et demande renseignement négative		94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATION DE SERVICE	6541	576,43				

Accès direct à la déclaration
Date de transmission : 19/12/2025
Date de réception : 19/12/2025
Date de préfecture : 19/12/2025

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux	Acomptes et OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2021	T-1164-1	MARQUES Jeronimo	Déclaré et demande renseignement négative	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	192,00					
2022	T-1287-1	MARQUES Jeronimo	Déclaré et demande renseignement négative	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	240,25					
2022	T-1839-1	MARQUES Jeronimo	Déclaré et demande renseignement négative	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	240,25					
		Total pour MARQUES Jeronimo					688,00				
2024	T-1479-1	MIGNAVAL Colette	RAR Inférieur seuil poursuite	04-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	0,36					
		Total pour MIGNAVAL Colette					0,36				
2025	T-1200-1	MILLAS Patrick	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	11,97					
		Total pour MILLAS Patrick					11,97				
2017	T-1212-1	MLOODET David Lopez VI	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	44,97					
		Total pour MLOODET David Lopez VI					44,97				
2018	T-760-1	ORANGE BUSINESS SERVI	RAR Inférieur seuil poursuite	102-AUTRES PRODUITS DE GESTION	6541	7,00					
		Total pour ORANGE BUSINESS SERVI					7,00				
2018	T-1412-1	REINARD Alphonse Hoff	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	10,95					
		Total pour REINARD Alphonse Hoff					10,95				
2021	T-230-1	ROUX Dominique	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	11,00					
		Total pour ROUX Dominique					11,00				
2022	T-6337400031-1	TOSHIBA REGION CENTRE	RAR Inférieur seuil poursuite	302-ORDRE DE REVERSEMENT	6541	0,40					
		Total pour TOSHIBA REGION CENTRE					0,40				
2021	T-236-1	VELAY Simone	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	179,20					
2021	T-413-1	VELAY Simone	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	192,00					
2021	T-109-1	VELAY Simone	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	198,40					
2021	T-329-1	VELAY Simone	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	198,40					
		Total pour VELAY Simone					768,00				
2017	T-896-1	ZIEGLER LOPEZ Alfred	RAR Inférieur seuil poursuite	04-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATION DE SERVICE	6541	8,00					
		Total pour ZIEGLER LOPEZ Alfred					8,00				
		TOTAL DE LA LISTE					4 019,36				

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40081 - ST FL CTE-POLE ENS/DIFFUS/LECT

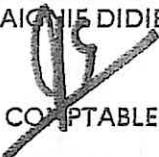
N° de la liste : 7747690131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A SAINT-FLOUR, le 25 novembre 2025

SAIGNIS DIDIER


COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 064,73 €	122,98
6542	0,00 €	
Total	1 064,73 €	122,98

A ST FLOUR , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Accompétent/Obligatoirement en cas de rejet
2017	R-5-74-1	GARGOVIC JEANNEAU SAR	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	281,25			
		Total pour GARGOVIC JEANNEAU SAR				281,25			
2019	R-4-5111-1	GUILLOTÉAU Gilles	RAT intérieur seul poursuite	AC-AUTRES PRODUITS PREST SERVICES	6541	1,00	X		
		Total pour GUILLOTÉAU Gilles				1,00			
2017	R-1-43-1	JEANNEAU Diane	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	29,73	X		
		Total pour JEANNEAU Diane				29,73			
2018	R-1-31-1	JEANNEAU SABATIER Gér	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	271,25			
		Total pour JEANNEAU SABATIER Gér				271,25			
2020	R-2-139-1	LESTEVEN Nathalie	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	41,00	X		
		Total pour LESTEVEN Nathalie				41,00			
2022	R-10-4800-1	LEVET Lucie	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	AC-AUTRES PRODUITS PREST SERVICES	6541	110,00			
		Total pour LEVET Lucie				110,00			
2022	R-5-4293-1	LOUBAT Cindy	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	AC-AUTRES PRODUITS PREST SERVICES	6541	51,25	X		
		LOUBAT Cindy	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	99,25			
		Total pour LOUBAT Cindy				150,50			
2019	R-5-328-1	OUVRIER Julien	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes	94-Autres produits de prestations de service	6541	180,00			
		Total pour OUVRIER Julien				180,00			
		TOTAL DE LA LISTE				1 064,73			

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES

Collectivité : 40001 - ST FL CTE-COLLECTE OM/DECHETT

N° de la liste : 7746760931

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.

A SAINT-FLOUR, le 26 novembre 2025
 SAIGNIE DIDIER

DC
COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 878,03 €	1 331,08
6542	0,00 €	
Total	2 878,03 €	1 331,08

A ST FLOUR, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PRÉCISE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	A communiquer obligatoirement en cas de rejet
2024	T-521-1	ADPE	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATIONS DE SERVICE	6541	11,40			X	
		Total pour ADPE	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				11,40			
2014	T-710700000105-1	AUZANEAU CENTRE ROZIE		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	338,60		X		Débroulé? 17/12/25
		Total pour AUZANEAU CENTRE ROZIE								
2020	T-36-1	BATI FAÇADES ISOLATIO	RAR Inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRÉSTATIONS DE SERVICE	6541	16,00				
		Total pour BATI FAÇADES ISOLATIO	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				16,00			
2019	T-130-1	BELLUCCI Marie Hélène		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	115,21				
		Total pour BELLUCCI Marie Hélène	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				115,21			
2014	T-70930000018-1	BERARD JULIEN.		300-DIVERS	6541	35,00		X		Débroulé 2025 - 863
		Total pour BERARD JULIEN.	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				35,00			
2019	T-203-1	CENTRAL HOTEL		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				
		Total pour CENTRAL HOTEL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				30,00			
2018	T-281-1	CENTRAL HOTEL NEUVIG		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				
		Total pour CENTRAL HOTEL NEUVIG	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				30,00			
2017	T-223-1	CHASSANG HELENE		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				
		Total pour CHASSANG HELENE	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				30,00			
2018	T-203-1	DELCHER DIDIER BTP DE		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				
		Total pour DELCHER DIDIER BTP DE	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				30,00			
2021	T-443-1	DELCHER FILS EURIL		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	17,50				
2022	T-476-1	DELCHER FILS EURIL		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	17,50				
		Total pour DELCHER FILS EURIL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				17,50			
2018	T-125-1	DUCHALET DIDIER BOUL		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	116,00				
		Total pour DUCHALET DIDIER BOUL	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				116,00			
2019	T-192-1	ENEKO SOLAR ASSETS RO		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				
		Total pour ENEKO SOLAR ASSETS RO	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				30,00			
2022	T-720	GASNIERE ERIC		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	0,60		X		Débroulé 2025 - 863
		Total pour GASNIERE ERIC	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				0,60			
2010	T-78600031-1	GROISON TONY.		OM1	6541	106,94		X		Débroulé 2025 - 863
		Total pour GROISON TONY.					106,94			
2024	T-363	JOFFROIS DISTRIBUTION		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	2,50		X		
		Total pour JOFFROIS DISTRIBUTION	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				2,50			
2011	T-72600031-1	JOHN DEERE DEFIMAT		OM1	6541	848,04		X		Débroulé 2025 - 863
		Total pour JOHN DEERE DEFIMAT	Poursuite sans effet Combinaison infructueuse d'actes				848,04			
2017	T-211-1	LA GAZONNE BAR RESTAU		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				Débroulé 17/12/25
2018	T-211-1	LA GAZONNE BAR RESTAU		93-REDEVANCE SPÉCIALE O.M.	6541	30,00				

Accusé de réception en préfecture
415120006660-20251217-DP-2025-863-AU
Date de transmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES

Collectivité : 40010 - ST FL CTE-MAISONS TERRIT SANTE

N° de la liste : 7746740531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT-FLOUR, le 25 novembre 2025
 SAIGNIE DIDIER


 COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Décision n° 2025-863

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	4,31 €	4,31
6542	0,00 €	
Total	4,31 €	4,31

A Saint Flour, le
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	A compléter obligatoirement en cas de rejet
2018	T-176-1	VIALATTE Clafre		RARI inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS PREST SERVICES	6541	4,31			
		Total pour VIALATTE Clafre						4,31		
		TOTAL DE LA LISTE						4,31		

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

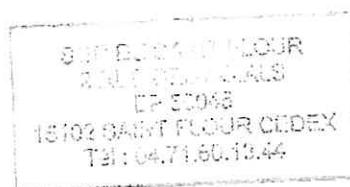
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 40001 - ST FL CTE-COLLECTE OM/DECHETT

N° de la liste : 7747090331

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotés ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.



A SAINT-FLOUR, le 26 novembre 2025
 SAIGNE DIDIER


 COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part : *Délibération du 7/12/2025*

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	2 137,91 €	2 137,91
Total	2 137,91 €	2 137,91

A ST FLOUR, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SGC SAINT-FLOUR
2 RUE DES AGIALS
BP 38
15107 SAINT-FLOUR

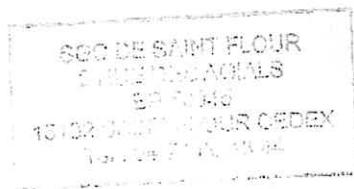
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 40000 - ST-FLOUR COMMUNAUTE

N° de la liste : 7735910931

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci-jointe.



A SAINT-FLOUR, le 21 novembre 2025

SAIGNIE DIDIER


COMPTABLE

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

De l'ordre - 17/12/2025

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	15 527,13 €	<i>15 527,13</i>
Total	15 527,13 €	<i>15 527,13</i>

A STFLOUR, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	À compléter obligatoirement en cas de rejet
2010	T-712200000024-1	AMEILHAUD VIRGINIE AU	10	Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2010	T-712200000025-1	AMEILHAUD VIRGINIE AU		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
		Total pour AMEILHAUD VIRGINIE AU					249,98			
2009	T-7122000000206-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	12,99			
2009	T-7122000000207-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2009	T-7122000000229-1	10	AMEILHAUD VIRGINIE NE	Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2009	T-7122000000230-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2010	T-712200000015-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2010	T-712200000038-1	10	AMEILHAUD VIRGINIE NE	Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	124,99			
2010	T-712200000053-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,10			
2010	T-712200000082-1	10	AMEILHAUD VIRGINIE NE	Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,10			
2010	T-712200000057-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,10			
2010	T-712200000056-1	10	AMEILHAUD VIRGINIE NE	Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,10			
2010	T-712200000099-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,15			
2010	T-712200000016-1	AMEILHAUD VIRGINIE NE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	300-DIVERS	6542	125,43			
		Total pour AMEILHAUD VIRGINIE NE					1 388,92			
2015	T-711200000078-1	STE NOUVELLE HOTEL LE		Clôture insuffisance actif sur R-LJ	96-TAXE DE SEJOUR	6542	13 888,23			
		Total pour STE NOUVELLE HOTEL LE					13 888,23			
		TOTAL DE LA LISTE					15 527,13			

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20251217-DEC2025-863-AU
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025